

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)**

1ERE SEANCE

LE MERCREDI 23 JANVIER 2019 A 18H00

A LA SALLE POLYVALENTE DE VAUXBUIN

Convocation en date du 11 janvier 2019

M LANGLET Jean François est désigné **secrétaire de séance**.

1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte sous la Présidence de M Maurice Buchet, doyen d'âge de l'assemblée qui procède à l'appel nominal des délégués désignés par les Conseils Municipaux :

DELEGUES	FONCTION	COMMUNE	PRESENCE
MATHAUT Dominique	Délégué Titulaire	ACY	OUI
NOBLEMAIRE Gérard	Délégué Titulaire	ACY	OUI
DE RE Bernard	Délégué Titulaire	AMBLENY	OUI
PERUT Christian	Délégué Titulaire	AMBLENY	OUI
FELCZAK Murielle	Délégué Titulaire	AMBRIEF	EXCUSEE
DESBOVES Alain	Maire	ANCIENVILLE	OUI
MOYON Philippe	Délégué Titulaire	AUDIGNICOURT	POUVOIR A M POTTIER
OUDART Daniel	Délégué Titulaire	AUGY	NON
MONTARON Philippe	Délégué Titulaire	BELLEU	OUI
LESUEUR Michel	Délégué Titulaire	BELLEU	OUI
BEZIN Jean Marc	Délégué Titulaire	BELLEU	OUI
HERTAULT Herve	Délégué Titulaire	BERNY RIVIERE	OUI
DUMORTIER Jean Michel	Délégué Titulaire	BERZY LE SEC	OUI
GUILLEMOT Olivier	Délégué Titulaire	BUZANCY	NON
GUYOT Jacques	Maire	CERSEUIL	OUI
GENARD Pascal	Délégué Titulaire	CHACRISE	OUI
LEMAIGRE René	Délégué Titulaire	CHASSEMY	OUI
TEMPLIER Marc	Délégué Titulaire	CHASSEMY	OUI
CHOLET Frédéric	Délégué Titulaire	CHAUDUN	OUI
GRYMONPREZ Bruno	Délégué Titulaire	CHOUY	NON
SOSSON Jean Pierre	Délégué Titulaire	CIRY SALSOGNE	OUI
LEFEVRE Patrick	Délégué Titulaire	CIRY SALSOGNE	OUI
MOLCARD Nicolas	Délégué Titulaire	COEUVRES ET VALSERY	NON
ROBILLART Marc	Maire	CORCY	OUI
VAN MELLO Yvon	Maire	COURMELLES	OUI
LAURY Dominique	1 ^{ère} Adjointe	COURMELLES	OUI
CHABROL Jean	Délégué Titulaire	COUVRELLES	OUI
BOUCHER Baptiste	Délégué Titulaire	CUIRY HOUSSE	NON
LETRILLART Benoît	Délégué Titulaire	CUTRY	OUI
BUCHET Maurice	Délégué Titulaire	DAMPLEUX	OUI

DELEGUES	FONCTION	COMMUNE	PRESENCE
BOURINET Isabelle	Délégué Titulaire	DOMMIERS	Repr. par M DELACOUR P.
PARMENT Angélique	Délégué Titulaire	EPAGNY	OUI
JULVE Frédérique	Délégué Titulaire	FAVEROLLES	OUI
VERCRUYSSSE Danièle	Délégué Titulaire	FLEURY	NON
GAUTIER Nathalie	Délégué Titulaire	GRAND ROZOY	OUI
WOKAN Eric	Délégué Titulaire	HARTENNES ET TAUX	OUI
SAMIER Jean Luc	Délégué Titulaire	LAUNOY	OUI
POURTEYRON	Maire	LAVERSINE	OUI
FERTE Armelle	Délégué Titulaire	LE PLESSIER HULEU	NON
PASCARD Benoît	Maire	LIME	OUI
BRUNET Michel	Délégué Titulaire	LONGPONT	OUI
MAURICE Denis	Délégué Titulaire	LOUATRE	OUI
FRAIZE Jacques	Maire	MAAST ET VIOLAINE	Repr. par M Leroux Luc
VILLEVOYE Philippe	Délégué Titulaire	MISSY AUX BOIS	OUI
DE MONTESQUIOU Alex.	Maire	MONTGOBERT	Repr. par M REYT Serge
LEBLOND Guy	Délégué Titulaire	MONTIGNY LENGRAIN	OUI
POTTIER Robert	Délégué Titulaire	MORSAIN	OUI
DAVIN Benoît	Délégué Titulaire	MORTEFONTAINE	OUI
DELETANT Jean Claude	Maire	MURET ET CROUTTES	Repr. par M DOLLÉ H.
DE REKENEIRE Claude	Maire	NAMPTTEUIL SOUS MURET	NON
POULAIN Régis	Maire	NOROY SUR OURCQ	NON
RECKE Laurent	Délégué Titulaire	NOYANT ET ACONIN	NON
OLRY Christine	Délégué Titulaire	OIGNY EN VALOIS	NON
DRIVIERE Frédérique	Maire	PARCY ET TIGNY	OUI
LEROUX François	Maire	PLOISY	NON
GILLES Thierry	Maire	PUISEUX EN RETZ	Repr. par M ROSSE A.G.
REBEROT Nicolas	Délégué Titulaire	RESSONS LE LONG	OUI
LECLERCQ Louis Jean	Maire	ROZIERES SUR CRISE	OUI
HOCHE Camille	Délégué Titulaire	SACONIN ET BREUIL	Repr. par M RIGOLLET D.
PETIT Xavier	Délégué Titulaire	SAINT BANDRY	OUI
LEROUX Christian	Délégué Titulaire	ST CHRISTOPHE A BERRY	OUI
LEROUX Tristan	Délégué Titulaire	ST PIERRE AIGLE	OUI
CARETTE Marina	Délégué Titulaire	ST REMY BLANZY	OUI
CARRE Jean Marie	Délégué Titulaire	SEPTMONTS	OUI
KASPRZAK Bernadette	Maire	SERCHES	Repr. par M LALYS Loïc
PUCHE Francis	Délégué Titulaire	SERMOISE	NON
LAGACHE Jérôme	Délégué Titulaire	SOUCY	OUI
TOURNEVILLE Alain	Maire	TROESNES	OUI
ROBACHE Danielle	Délégué Titulaire	VASSENS	Repr. par M CINTRAT Jean
DROUX Michel	Délégué Titulaire	VASSENY	NON
COCHEFERT Philippe	Délégué Titulaire	VAUXBUIN	OUI
LANGLET Jean François	Délégué Titulaire	VAUXBUIN	OUI
LAURANT Emmanuel	Maire	VEZAPONIN	Repr. par Mme POTIER Ev.
RUELLE Bernard	Délégué Titulaire	VIC SUR AISNE	OUI
DELVAL Evelyne	Délégué Titulaire	VIC SUR AISNE	OUI
HERMAND Frédéric	Délégué Titulaire	VIERZY	NON
LANSOY Daniel	Délégué Titulaire	VILLEMONTAIRE	OUI
VECTEN Frédéric	Délégué Titulaire	VILLERS HELON	OUI
STANLEY Christophe	Maire	VIVIERES	OUI

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIR
79	61	2

A l'issu de cette installation, M BUCHET Maurice présidera la séance jusqu'à l'élection du Président.

2. ELECTION DU PRESIDENT

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SESV est élu selon les règles applicables à l'élection du Maire et précisées à l'article L.2122-7 du CGCT.

Le président de séance lance un appel à candidatures : M Denis MAURICE est candidat et aucune autre candidature n'est enregistrée.

Deux scrutateurs sont désignés : M BEZIN et M LETRILLART

Il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63
- 1 bulletin blanc
- 62 bulletins exprimés

Mr Denis MAURICE est élu Président avec **62** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Le bureau du SESV sera ainsi constitué d'un Président et de 9 Vice-Présidents

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'élection des Vice-Présidents aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Jean CHABOL se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63
- 63 bulletins exprimés

Mr Jean CHABROL est élu 1^{ER} Vice- Président avec **63** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Bernard RUELLE se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- 1 Bulletin blanc
- 61 bulletins exprimés

Mr Bernard RUELLE est élu 2ème Vice- Président avec **61** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Philippe MONTARON se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- 3 Bulletins blancs
- 2 Bulletins nuls
- 57 bulletins exprimés

Mr Philippe MONTARON est élu 3ème Vice- Président avec **57** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Bernard DE RE se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 61
- 61 bulletins exprimés

Mr Bernard DE RE est élu 4ème Vice- Président avec **61** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Maurice BUCHET se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60
- 60 bulletins exprimés

Mr Maurice BUCHET est élu 5ème Vice- Président avec **60** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Benoît LETRILLART se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60
- 4 bulletins blancs
- 56 bulletins exprimés

Mr Benoît LETRILLART est élu 6ème Vice- Président avec **56** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Robert POTTIER se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60
- 1 bulletin blanc
- 59 bulletins exprimés

Mr Robert POTTIER est élu 7ème Vice- Président avec **59** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul M Benoît DAVIN se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 59
- 5 Bulletins blancs
- 54 bulletins exprimés

Mr Benoît DAVIN est élu 8ème Vice- Président avec **54** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 9ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président lance appel à candidature et seul Mme Nathalie GAUTIER se porte candidate.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 59
- 59 bulletins exprimés

Mme Nathalie GAUTHIER est élu 9^{ème} Vice- Présidente avec **59** voix. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions

5. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2005-726 du 29 juin 2005 relatif aux indemnités de fonction de Président et Vice-Président des Etablissements de coopération intercommunale,

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base pour le calcul des indemnités des élus,

Considérant que la population totale des communes du S.E.S.V. s'élève à 28 966 habitants

DECIDE

De fixer le montant annuel de l'indemnité dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au titulaire de mandats locaux, par la loi et les décrets précité :

- Pour l'exercice de la fonction de **Président** et de **Vice-Président** à **5,2** % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Le Président

- Dit que cette délibération est prise par le Comité Syndical en date du 24 janvier 2019
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du SESV

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6. DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SESV AU SYNDICAT DES PERSONNELS DE COEUVRES

Monsieur le Président informe que les Syndicats de Vivières et de Montgobert adhéraient au Syndicat des personnels de Coeuvres pour assurer leur secrétariat et qu'il y a lieu d'élire deux représentants du SESV à ce Syndicat des personnels de Coeuvres.

Sont élus à l'unanimité : Benoît DAVIN et Denis MAURICE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h30